

Séance du 27 septembre 2023

Délibération n° 2023/64

**OBJET : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de Saint Maurice des Noues**

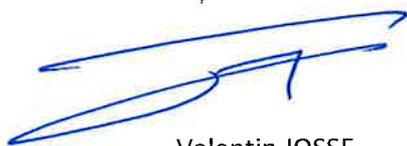
Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- DENONCE la délibération n° 2023/29 relative à la convention d'action foncière entre la commune de Saint Maurice des Noues, la communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de logements,
- APPROUVE la convention d'action foncière entre la commune de Saint Maurice des Noues et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de logements,
- DONNE POUVOIR au Directeur Général pour approuver un futur avenant à la présente convention ayant pour objet d'ajouter la communauté de commune de LA CHATAGNERAIE lorsque celle-ci aura institué le droit de préemption urbain sur la commune au moment de l'approbation du Plan Local d'urbanisme intercommunal,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 29 SEP. 2023

Le Préfet de la Vendée  
Pour le préfet,

la secrétaire générale de la Préfecture  
de la Vendée

Anne TAGAND